Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DECISION DE LA COMMISSION

du 28 juillet 1981

relative à la liste des établissements de la république fédérative du Brésil agréés pour l'importation dans la Communauté de viandes fraîches bovines et de viandes de solipèdes domestiques

(81/713/CEE)

(JO L 257 du 10.9.1981, p. 28)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Décision d'exécution 2014/160/UE de la Commission du 20 mars 2014	L 87	104	22.3.2014

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1981D0713:19860723:FR:PDF